

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 2024-252

PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
RUE BERTAUX

Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 et L. 2213-2,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R. 411-3, R. 411-21-1 et R. 417-10 II 10°,

Vu le règlement communal de voirie,

Vu la demande, en date du 8 juillet 2024, de **M. Thomas BODROS** représentant la société **TP 2000** sise 24 rue Raoul Dautry, 77340 PONTAULT-COMBAULT, et qui doit intervenir sur le domaine public pour des travaux d'aménagement de la ZAC du parc Briard-Frégy-Bertaux, **134 rue Bertaux**,

Considérant la nécessité d'interdire le stationnement des véhicules pour permettre la réalisation de cette occupation en toute sécurité,

ARRÊTE

Article 1 : La société **TP 2000** est autorisée à occuper le domaine public pour l'aménagement de la ZAC susmentionnée **du mardi 9 juillet 2024 au vendredi 3 janvier 2025**.

Article 2 : La société **TP 2000** s'engage à mettre en place, pendant toute la durée du chantier, la signalisation nécessaire étant précisé qu'elle sera responsable de tous les dommages et accidents résultant des travaux.

Article 3 : La société **TP 2000** sera tenue d'informer les riverains de la gêne qu'occasionnera cette autorisation.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 avenue du Général de Gaulle case postale 8630 77008 Melun Cedex, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Directeur des services techniques et les agents de police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera affichée et adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rozay-en-Brie,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Intervention de Fontenay-Trésigny,
- Les Agents de la Police Municipale,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- **Sté TP 2000 :** ✉ t.bodros@tp-2000.fr, ✉ b.lefebvre@tp-2000.fr.

Fait à Fontenay-Trésigny,
le 9 juillet 2024




Le Maire,
Patrick ROSSILLI